

Conformément au Règlement (CE) No. 1272/2002 Version 2.0 Date de révision 19 juillet 2021 Date d'impression 19 juillet 2021

Sucrose

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Nom du produit Sucrose

Code Produit 200-301

Société EUROMEDEX

24, rue des Tuileries BP 684 SOUFFELWEYERSHEIM

67460 SOUFFELWEYERSHEIM

Tél: 03 88 18 07 22 Fax: 03 88 18 07 25

e.mail: research@euromedex.com Internet: www.euromedex.com

Numéro d'Appel d'Urgence I.N.R.S.:+33 (0)1 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification de la substance ou du mélange

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

Cette substance n'est pas classée comme dangereuse au sens de la Directive 67/548/CEE.

Contenue d'étiquette

Le produit ne nécessite pas d'étiquetage conformément aux directives de la CE et aux réglementations nationales du pays concerné.

Autres dangers - aucun(e)

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom: Sucrose

Synonymes : Saccharose Formule : C_{12} H_{22} O_{11}

Poids moléculaire : 342,3 g/mol

| NoCAS | NoCE | NoIndex | Classification | Concentration |
|---------|-----------|---------|----------------|---------------|
| 57-50-1 | 200-334-9 | | | <=100 % |

4. PREMIERS SECOURS

En cas d'inhalation

En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée.

Faire respirer de l'air frais.

En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle.

En cas de contact avec la peau

Laver au savon avec une grande quantité d'eau.

En cas de contact avec les yeux

Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.

En cas d'ingestion

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Se rincer la bouche à l'eau.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

A notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.

Indications quant à une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Donnée non disponible



Conformément au Règlement (CE) No. 1272/2002 Version 2.0 Date de révision 19 juillet 2021 Date d'impression 19 juillet 2021

Sucrose

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés

Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La nature des produits de décomposition n'est pas connue.

Conseils aux pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Autres informations

Donnée non disponible.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Précautions individuelles

Éviter la formation de poussière.

Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz.

Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Balayer et enlever à la pelle. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

Référence à d'autres sections

Pour l'élimination, voir section 13

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme.

Conditions de stockage sures

Entreposer dans un endroit frais. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

| Composant | N° CAS | Valeur | Paramètres de contrôle | Base |
|-----------|---------|--------|------------------------|--|
| Sucrose | 57-50-1 | VME | 10mg/m ³ | Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS) |

Remarque: valeurs limites indicatives

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

La protection des voies respiratoires n'est pas requise.

Utiliser des masques de protection type N95 (US) ou de type P1 (EN 143) pour se protéger des niveaux de poussières.

Utiliser du matériel testé et approuvé par des normes telles que NIOSH (US) ou CEN (EU).

Protection des mains

Manipuler avec des gants.

Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation. Utiliser une technique de retrait des gants appropriée afin d'éviter que la peau entre en contact avec le produit (i.e. sans toucher la surface extérieure du gant). Jeter les gants contaminés après l'utilisation conformément aux lois en vigueur et aux bonnes pratiques de laboratoire. Laver et Sécher les mains.

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN



Conformément au Règlement (CE) No. 1272/2002 Version 2.0 Date de révision 19 juillet 2021 Date d'impression 19 juillet 2021

Sucrose

374 qui en dérive.

Protection des yeux

Utilisez un équipement de protection des yeux, testé et approuvé selon normes gouvernementales en vigueur, telles que NIOSH (US) or EN 166(EU).

Protection de la peau et du corps

Choisir une protection corporelle en relation avec le type, la concentration et les quantités de substances dangereuses, et les spécificités du poste de travail. Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail.

Mesures d'hygiène

Pratiques générales d'hygiène industrielle.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect

Forme: Solide, Poudre cristalline

Couleur : Blanc **Données de sécurité** pH : 6-7 (300 g/l, 20°C) Point de fusion : 185°C

Point d'ébullition : donnée non disponible Point d'éclair : donnée non disponible

Température d'inflammation : donnée non disponible Limite d'explosivité, inférieure : donnée non disponible Limite d'explosivité, supérieure : donnée non disponible

Densité : donnée non disponible Hydro solubilité : Soluble

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Donnée non disponible

Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage

Possibilité de réactions dangereuses

Donnée non disponible

Conditions à éviter

Donnée non disponible

Matières à éviter

Oxydants forts

Produits de décomposition dangereux

Autres produits de décomposition - donnée non disponible

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

DL50 Oral(e) - rat - 29.700 mg/kg

Remarques: Effet comportemental : Somnolence (activité générale diminuée), cyanose, diarrhée

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Donnée non disponible

Lésions oculaires graves/irritation oculaire



Conformément au Règlement (CE) No. 1272/2002 Version 2.0 Date de révision 19 juillet 2021 Date d'impression 19 juillet 2021

Sucrose

Donnée non disponible

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Donnée non disponible

Mutagénicité sur les cellules germinales

Donnée non disponible

Cancérogénicité

IARC: Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène probable, possible ou reconnu pour l'homme par IARC.

Toxicité pour la reproduction

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible

Danger par aspiration

donnée non disponible

Signes et Symptômes d'une Exposition

A notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.

Information supplémentaire

RTECS: WN6500000

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité

Donnée non disponible

Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Évaluation PBT et vPvB

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Donnée non disponible

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Produit

Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée.

Emballages contaminés

Eliminer comme produit non utilisé.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Numéro ONU Non enregistré

Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID: Marchandise non dangereuse

IMDG: Not dangerous goods IATA: Not dangerous goods



Conformément au Règlement (CE) No. 1272/2002 Version 2.0 Date de révision 19 juillet 2021 Date d'impression 19 juillet 2021

Sucrose

Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID: - IMDG: - IATA: -

Groupe d'emballage

ADR/RID: - IMDG: - IATA: - Dangers pour l'environnement

ADR/RID: non IMDG Polluant marin: non IATA: nor **Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Donnée non disponible

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1272/2008

Évaluation de la sécurité chimique

Pour ce produit, aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée

16. AUTRES DONNÉES

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles.

Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide.

Euromedex ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit susmentionné.